



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 AVRIL 2026 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES BÂTIMENTS DE 4 ÉTAGES AINSI QUE L'AJOUT DE CERTAINS USAGES DANS LA ZONE NUMÉRO 150

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 mars 2026, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-114 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les bâtiments de 4 étages ainsi que l'ajout de certains usages dans la zone numéro 150* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 7 avril 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du premier projet de règlement

Comme son titre l'indique, le premier projet de règlement numéro 77-114 a pour objet d'autoriser les bâtiments de 4 étages ainsi que l'ajout de certains usages (commerces de services - ventes au détail - restauration avec ou sans service de bar - activités de récréations intérieures) dans la zone numéro 150.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 17 mars 2026

Sébastien Demers
Greffier